



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-204

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2021

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone / Cabinet

13-2021-07-26-00002 - Arrêté portant désignation de M.Bruno CASSETTE, sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence pour exercer la suppléance du Préfet de département des BDR (2 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-07-26-00002

Arrêté portant désignation de M.Bruno
CASSETTE, sous-préfet de l'arrondissement
d'Aix-en-Provence pour exercer la suppléance du
Préfet de département des BDR

**Arrêté du 26/07/2021
portant désignation de M. Bruno CASSETTE
sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence,
pour exercer la suppléance du préfet de département des Bouches-du-Rhône,
en application de l'article 39 du décret n° 2004-374.**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Christophe MIRMAND en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 5 janvier 2021 portant nomination de M. Bruno CASSETTE en qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;

Vu la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant que M. Christophe MIRMAND, préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône sera absent pour un déplacement à titre professionnel du mardi 27 juillet 2021 (15h53) au mercredi 28 juillet 2021 (10h57).

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

En application de l'article 39 du décret du 29 avril 2004, M. Bruno CASSETTE sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, est désigné pour exercer la suppléance du préfet de département des Bouches-du-Rhône du **mardi 27 juillet 2021 (15h53) au mercredi 28 juillet 2021 (10h57)**.

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice de cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le

Le Préfet,

Christophe MIRMAND